

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DORNES

DU 16 JANVIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 06 janvier 2023

Présents : 13

Votants : 13

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY, M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. MARON, M. DE DIVONNE, Mme AUGENDRE, M. CAPET, M. PAUL, M. LAPREVOTTE, Mme HERBEMONT et M. SEGUIN.

Absents : Mme DUBOIS.

Secrétaire de séance : Mme NATY.

Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

-1- Centre-bourg : compte-rendu et échanges

Présentation par l'équipe Centre-bourg Interland : **Phase 4 - Définition d'une stratégie à l'échelle du ou des îlots prioritaires identifiés.**

Habitat : Dornes est une commune attractive, elle propose divers services qui ciblent tous les ménages (école, collège, sport, commerces, EPHAD, médecins...).

Deux types d'orientations sont proposés dans ce secteur :

- patrimoine existant : comment rendre intéressant pour les ménages les bâtiments (maisons inoccupées, ...) et les parcelles constructibles déjà existants ? Sachant que des aides financières sont disponibles pour la rénovation par l'Anah/France Renov (travaux d'amélioration).
- patrimoine à créer : étendre le bourg en développant le centre sur un secteur nouveau.

Commerces : La fréquentation des commerces du centre-bourg reste une préoccupation, malgré la croissance de la population. Il faut arriver à maintenir l'attractivité du bourg.

La commune doit rester informée de l'évolution de l'activité commerciale, engager une veille constante sur les porteurs de projet commerciaux, et mettre en place un dialogue entre le gérant de Intermarché et les commerçants du centre-ville.

Les devantures commerciales : il faut veiller à faire respecter la charte des devantures commerciales, certaines façades ne respectent pas l'architecture et l'harmonie du centre-bourg.

Deux secteurs d'étude ont été ciblés :

1) Zone opérationnelle :

- Requalification de la Place de la Mairie : c'est une place qui est fonctionnelle. L'espace central est très peu accessible avec le muret en pierre qui l'entoure. La place est très goudronnée et l'implantation du marché n'est pas très bien conçue. L'intention de ce projet est de concilier et d'amplifier les usages de la place en s'appuyant sur les qualités existantes.
- Requalification de la place du 19 mars 1962 : cette place accueil des éléments majeurs de la commune. Actuellement cette place est un immense parking. Le but est de transformer ce parking en une nouvelle centralité intergénérationnelle.

2) Site de réflexion :

- City stade rural : projet d'équipement sportif ;
- Aménagement des abords de la dornette : imaginer un élément de « micro-architecture » au bord de l'eau ;

- *Aménagement d'un sentier d'interprétation* : valoriser un parcours culturel et historique en centre bourg, repenser l'accès au parc des bernardins depuis la place de la mairie, et, proposer une installation en agrès sportif.

Schéma d'intention : Développement résidentiel en continuité du bourg :

- Penser l'organisation de ce secteur dans la continuité de ce qui existe déjà, plutôt que comme une entité autonome.

-2- Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 05 décembre et 13 décembre 2022

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ces comptes rendus. Aucune question n'est posée. Ils sont donc approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

-3- Photocopieur école

L'ancien copieur de la mairie a été installé à l'école, mais peu de temps après la fin du contrat de maintenance, celui-ci est tombé en panne et ne fonctionne plus.

Konica Minolta nous fait une offre, sur les mêmes conditions que celui dont dispose l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- L'achat un photocopieur de marque Konica Minolta pour un montant de 1 200 € HT ;
- Les prix des copies sont prévus à la hauteur de :
 - Pages noires, prix unitaire de 0.0037 € HT
 - Pages couleurs, prix unitaire de 0.037 € HT.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-4- Armées : Création de zones de manœuvres permanentes en terrain libre

Le lieutenant-colonel Lionel SÉMÉNADISSE, délégué militaire départemental de la Nièvre, nous a sollicité pour la création de zones de manœuvre permanentes en terrain libre.

Les objectifs prioritaires de cette démarche qui sont tout à la fois de contribuer à la préparation opérationnelle des forces armées, de simplifier les démarches administratives pour les formations d'emploi mais également de renforcer le lien « Armées-Nation » et l'esprit de défense en dédiant une partie du temps de présence des unités en exercices pour réaliser des échanges avec la population et la jeunesse sous forme d'activité.

Les manœuvres et exercices en « terrain libre » s'inscrivent dans un cadre juridique strict qui vise à concilier les activités militaires avec le respect du droit commun, notamment le droit de propriété ou la liberté de circulation, d'anticiper et gérer les dommages et litiges causés par le passage ou stationnement des troupes sur des espaces publics ou privés et le respect de l'environnement ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, afin de signer la convention de partenariat pour la création de zones de manœuvre permanentes en terrain libre avec l'État-major des Armées.

-5- Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs a été mis à jour au 01 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le tableau des effectifs du personnel communal suivant :

NOM	Prénom	Grade	Temps hebdo	Date entrée	Statut
ANDREU	Lauriane	Adjoint technique	25 h 00	01.09.2022	Contractuel
BLANCHET	Karine	A.T.S.E.M.	Temps plein	01.09.2004	Titulaire
CAQUINEAU	Charline	Adjoint technique	29 h 00	17.11.2022	Contractuel
CARION	Véronique	Adjoint technique	20 h 30	01.11.2013	Titulaire
CEDER	Mireille	Adjoint technique	26 h 00	01.05.2016	Stagiaire
COQUILLOT	Carole	Adjoint administratif	Temps plein	01.08.2008	Titulaire
DESBOEUF	Alexandre	Adjoint technique	Temps plein	01.08.2014	Titulaire
DJEMAH	Lucien	Adj tech pal 1 ^{ère} classe	Temps plein	07.11.2022	Contractuel
DOUARD	Olivier	Adj tech pal 2 ^{ème} classe	Temps plein	01.05.2002	Titulaire
FRÉVILLE	Murielle	Adj adm pal 1 ^{ère} classe	Temps plein	01.04.2004	Titulaire
GENEIX	Marie	Adjoint administratif	15 h 30	01.01.2022	Contractuel
GOUGNOT	Stéphanie	Adjoint technique	32 h 00	01.09.2011	Titulaire
ROUILLÉ	Thierry	Adj tech pal 2 ^{ème} classe	Temps plein	01.04.2002	Titulaire
SCHNEIDER	Romain	Adjoint technique	20 h 00	01.09.2021	Contrat aidé (PEC)
VOISIN	Sabrina	Adj adm pal 2 ^{ème} classe	Temps plein	01.04.2022	Stagiaire

-6- FCTVA

L'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) au titre de l'année 2022 pour les dépenses réalisées en 2020, est d'un montant de : **40 545 €** (entretien 5 472 €, investissement 35 073 €).

-7- Droit préemption urbain (D.P.U.)

Le droit de préemption urbain (D.P.U.) permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu.

Le D.P.U. peut être utilisé afin de réaliser une ou des actions ou opérations d'aménagement visées par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme en vue de mettre en œuvre :

- Un projet urbain,
- Une politique locale de l'habitat,
- D'organiser le maintien, l'extension et l'accueil des activités économiques,
- De favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- De réaliser des équipements collectifs,
- De lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain,
- De sauver ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti.

Mais aussi, pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

-8- Salle des fêtes

Monsieur le Maire propose :

- le prêt aux agents et élus des salles : 1 fois tous les 3 ans ;

- la location de la salle des associations après des obsèques ;
- la création d'une commission (membres : Jean-Luc GAUTHIER, Isabelle DINET, Nicole NATY, Lucien BEAUCOUSIN et Mélanie HERBEMONT) : le règlement existant sera étudié et modifié en fonction des échanges. Le projet du nouveau règlement sera voté à la prochaine réunion du conseil municipal.

-9- Préparation budget 2023

Une augmentation des charges entre 80 000 et 100 000 € est à prévoir :

- Consommation de l'énergie : + 60 000 € ;
- Augmentation des charges salariales : + 25 000 € ;
- Prestations Hom'Elo : + 10 000 € (*diminution des prestations en réflexion*) ;
- Augmentation du carburant : + 1 000 € ;
- Augmentation des recettes suite à l'augmentation des bases d'imposition de + 7.1 % : + 25 000 € ;
- Compensation de la taxe d'habitation : pas d'information à ce jour.

Une réflexion est à mener pour que la commune puisse garder sa capacité de financement.

-10- Questions et informations diverses

a) SDIS

La contribution 2023 pour le service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) est de 44 739,46 € soit une augmentation de 6,16 % par rapport à 2022.

b) Panneau de signalisation (vol)

Un panneau appartenant à la commune a été volé, la commune a porté plainte. Les individus ont été identifiés et une perquisition a eu lieu à leurs domiciles. Suite à cette perquisition, le panneau a été retrouvé ainsi que deux autres panneaux appartenant à d'autres communes.

c) Chauffage classe de Mr FAUVRE (ancienne cantine)

L'école primaire dispose actuellement d'un système de chauffage très ancien. Il convenait donc d'opter pour un mode de chauffage moins énergivore et plus simple à gérer ce afin d'optimiser les performances énergétiques de ce bâtiment et d'assurer plus de confort à ses usagers. Les travaux consistent à retirer les radiateurs électriques, et, d'installer des radiateurs qui seront raccordés sur la chaudière de la salle de motricité.

Le changement de chauffage avait été approuvé et les subventions accordées. Cependant vu le contexte actuel, une interrogation est faite si l'on valide le passage au chauffage au gaz. Le conseil municipal après réflexion :

- Décide de faire réaliser la mutation du chauffage électrique en chauffage gaz de cette classe.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

Secrétaire de séance,



Nicole NATY

Maire de Dorines



Jean-Luc GAUTHIER